BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ
TRANSFUSION CRS SUISSE
TRASFUSIONE CRS SVIZZERA
SWISS BLOOD STEM CELLS

Blutspende SRK Schweiz AG
Tel. +41 (0)31 380 81 81
med.sbsc@blutspende.ch
www.blutspende.ch

Information sur les Prescriptions SBSC du 11 août 2025

Madame, Monsieur,
Chers collègues,

La présente communication détaille les dernières modifications apportées aux prescriptions SBSC. Les documents adaptés **entrent en vigueur** aujourd'hui, **lundi 11 août 2025**. Les partenaires concernés ont déjà été informés le 27 juin 2025.

Vous trouverez ci-après la liste des documents modifiés, les modifications étant également spécifiées dans le Change File Book du Dokuman. Les documents dont le contenu n'a pas été modifié et qui ont fait l'objet d'adaptations purement formelles sont indiqués en bleu.

Les **services régionaux de transfusion sanguine** et les **centres de prélèvement** voudront bien porter une attention particulière à cette modification apportée aux procédures : La prise de contact avec la donneuse, le donneur lors du lancement du WorkUp relève désormais de SBSC et non plus des SRTS, le SRTS Lugano restant l'exception. Par ailleurs, le contrôle de suivi à un mois ne s'effectuera plus que dans les centres de prélèvement ou des cabinets de généralistes. Ces modifications ont été annoncées en avril 2025.

Information sur le nouveau site Internet : Les prescriptions SBSC sont disponibles dès aujourd'hui, lundi 11 août 2025, sur les sites prescriptions.don-cellules-souches-sang.ch, vorschriften.blutstammzellspende.ch, et prescrizioni.donazione-cellule-staminali-sangue.ch, sites qui remplacent le portail d'information Dokuman. Dans le cadre de cette révision, les titres des prescriptions ont été adaptés, le numéro à trois chiffres disparaissant, et les prescriptions générales ont été modifiées pour ce qui est de la forme.

1XX

POL_008_Donor_FollowUp_CH_Donor_D / F

- Le contrôle de suivi à un mois (1M FU) ne s'effectue plus qu'au centre de prélèvement ou au cabinet d'un généraliste et non plus au SRTS
- Chapitre 4: suppression de la phrase sur les donneuses et donneurs désactivés. Prise en compte dans le chapitre 3: Le contrôle de suivi est également effectué même si aucun produit n'a été prélevé chez la personne donneuse
- Langage inclusif

POL_009_Donor_Search_CH_Patient_D / F

- Généralités: La recherche d'une donneuse non apparentée, d'un donneur non apparenté peut se dérouler parallèlement à une recherche de don apparenté.
- Chapitre 2.2.2.: informations requises pour une demande à la KAT: lien au «score HCT-CL de Sorror» complété

POL_011_WorkUp_CH_Patient_D / F

- Nouveau chapitre sur l'anonymat: L'anonymat s'applique aussi entre les patientes et patients suisses et leurs donneuses et donneurs non apparentés

POL_013_Regulatory_Courier_D / F

- Le centre étranger de transplantation est responsable du coursier chargé de transporter des produits prélevés de la Suisse

Blutspende SRK Schweiz AG
Tel. +41 (0)31 380 81 81
med.sbsc@blutspende.ch
www.blutspende.ch

PRE_GEN_Introduction_D / F et

PRE_GEN_Partner_Overview_D / F

- Titre (GEN = General)
- Révision générale en raison de la dissolution de Dokuman et de la publication des prescriptions sur les nouveaux sites Internet

PRE_150_Extranet_D / F

- Document abrogé au 11 août 2025 et désactivation de Dokuman

2XX

1410 / 1411 / 1412_**DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation**_D / F / I

- Critères adaptés: allergie; anticoagulation; maladie auto-immune; diarrhée; intoxication alimentaire; typhus / paratyphus; cornée, transplantation; hypertension, artérielle; histoire de Malaria; blessure à l'aiguille; thrombophilie; maladie cœliaque
- Nouveaux critères: tatouage, piercing, maquillage (semi-) permanent, épilation électrique, microblading (désormais critère séparé); phobie des aiguilles; Accès veineux difficile
- *Voir informations détaillées dans l'annexe séparée*

1389 / 1390 / 1391 / 1401_**DOK_Donor_Information**_D / F / I / E

- Page 12: adaptation du pourcentage: 90% des prélèvements de cellules souches du sang se font dans le sang périphérique, 10% dans la moelle osseuse
- Pages 12 et 14: abaissement de la durée de l'incapacité de travail: Selon les contraintes physiques liées au travail, il faut prévoir une incapacité de travail de deux ou trois jours pour un don de cellules souches du sang.
- Page 17: reformulation sans modification du contenu: Les coûts liés aux examens complémentaires requis sont couverts par un forfait de suivi

1465 / 1466 / 1467 / 1468_**FOR_Donor_Questionnaire**_D / F / I / E

- Le formulaire d'enregistrement en ligne sera modifié en juillet 2025 de manière à être plus convivial pour les usagères et usagers. Le questionnaire analogue sera adapté au nouveau formulaire d'enregistrement en ligne.
- Page 1:
  - Mention du sexe biologique à la naissance
  - Complément d'adresse élargi
  - Reformulation sans modification du contenu des paragraphes consacrés à la permission marketing et au don volontaire
- Page 2:
  - Question 5: questions 5a et 5b réunies en une seule question (Avez-vous déjà reçu une greffe de tissu d'origine humaine ou animale?)
  - Question 7: restructuration des questions sans modification du contenu (adaptation au questionnaire en ligne)
  - Question 8: suppression de l'hépatite C (car redondance avec la question 7)
- Page 3:
  - Reformulation et subdivision en de nouveaux sous-chapitres (Informations importantes, Déclaration de consentement avec intitulés de rubriques), disposition au don de plaquettes sanguines
  - Suppression:
    - «L'occasion m'a été offerte de poser toutes mes questions. Les réponses fournies à celles-ci étaient satisfaisantes.» Motif : harmonisation avec la procédure d'enregistrement en ligne
    - Consentement à la conservation d'échantillons. Motif : L'échantillon servant au groupage initial n'est pas conservé pour des tests ultérieurs

Blutspende SRK Schweiz AG
Tel. +41 (0)31 380 81 81
med.sbsc@blutspende.ch
www.blutspende.ch

- Mise en page de l'information sur la protection des données (nouvellement au bas de la page sous le code QR)

1446 / 1447 / 1462 / 3556_**FOR_Informed_Consent_CT_VT**_D / F / I / E

- Date de naissance de la donneuse, du donneur insérée
- Remplacement de «dans l'intérêt de la recherche dans le domaine de la transplantation» par «dans l'intérêt du développement de la médecine de la transplantation»

1444_**IDMs**

- Modification formelle: Le champ «Remarks» a été déplacé au bas de la page 2.

2XX - 240 / 250 / 260

PRE_RBTS_Donor_HLA_Tests_D / F

- Titre
- Chapitre 1: insertion du texte du chapitre 2.5 «Tests HLA dans la procédure ACT».
- Nouveau chapitre 2.4: Pour clore la procédure, les SRTS envoient le dossier à SBSC. Le chapitre 2.5 s'applique à Lugano
- Nouveau chapitre 2.5: s'applique uniquement au SRTS Lugano. Désormais, le SRTS Lugano ne reçoit plus qu'une information sur les groupages HLA réalisés et non plus les données HLA. Le SRTS Lugano continue d'informer la donneuse, le donneur de l'échéance du délai de réservation et de sa libération.

PRE_RBTS_Donor_WorkUp_D / F

- Titre
- Généralités: Cette prescription ne concerne plus que le SRTS Lugano. Toutes les autres demandes de WorkUp sont traitées par SBSC.
- Chapitre 2.4.1: Si un WorkUp est interrompu pour des motifs liés à la personne donneuse, SBSC en informe le SRTS Lugano par écrit. Le centre de prélèvement n'envoie plus de rapport.
- Chapitre 2.6: Le document FOR_Donor_Collection_Data n'est plus envoyé au SRTS Lugano.

PRE_CC_Donor_FollowUp_1M_D / F

- Titre
- Le contrôle de suivi à un mois (1M FU) ne s'effectue plus qu'au centre de prélèvement ou au cabinet d'un généraliste et non plus au SRTS
- Est retirée du chapitre 260 de Dokuman

4XX

1410 / 1411 / 1412_**DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation**_D / F / I

- Voir 2XX plus haut et *informations détaillées dans l'annexe séparée*

4XX - 430

PRE_CC_Donor_FollowUp_1M_D / F

- Titre
- Le contrôle de suivi à un mois (1M FU) ne s'effectue plus qu'au centre de prélèvement ou au cabinet d'un généraliste et non plus au SRTS